

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3762

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Prolongement et exécutoire de l'émissaire de la Plaine de l'Est - Demande d'individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'émissaire de la Plaine de l'Est (EPE) est un collecteur structurant pour l'assainissement de l'est lyonnais. Actuellement, il fonctionne uniquement par temps de pluie en reprenant les trop-pleins des collecteurs superficiels dont les débits ne peuvent être accueillis par les ouvrages du centre urbain. A terme, avec la construction de la nouvelle station d'épuration au lieu-dit la Feyssine, il acheminera tous les effluents de temps sec et de temps de pluie du bassin versant concerné (Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Bron nord, Saint Priest nord, Chassieu et hors communauté, Genas centre-sud, Saint Laurent de Mure, Saint Bonnet de Mure et l'aéroport Saint Exupéry).

L'exutoire actuel de l'émissaire de la Plaine de l'Est est situé en face du champ captant de Crépieux-Charmy, en rive gauche du canal de Jonage, à l'aval immédiat de l'usine des eaux et à l'amont du seuil de Saint Clair/la Feyssine. Pour des raisons de sécurité sanitaire, et plus particulièrement en prévision du rejet dans cet ouvrage des effluents de la future station d'épuration, il est nécessaire de déplacer le rejet actuel en aval du seuil. Pour ce faire, l'EPE a déjà été prolongé sous le boulevard périphérique Laurent Bonnevey lors de sa construction et sous le parc de la Feyssine avant son aménagement.

Pour compléter et finaliser cet ouvrage, deux étapes déterminantes restent à engager : la réalisation de l'ouvrage de rejet au Rhône et l'achèvement du collecteur sous la rue Rouget de Lisle à Villeurbanne.

Le projet de rejet de l'émissaire de la Plaine de l'Est a fait l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale et a été soumis, après enquête publique, aux conseils départemental et national d'hygiène. L'arrêté préfectoral devrait être délivré dans les prochains mois.

La proposition qui est faite aujourd'hui permettra d'achever la construction de l'émissaire de la Plaine de l'Est dans le but d'optimiser le fonctionnement de la future station d'épuration tout en respectant au maximum le milieu naturel environnant.

Le rappel historique sur la construction de l'assainissement de l'Est Lyonnais

Lors de la création de la Communauté urbaine en 1969, un dispositif de tout à l'égout desservait les communes de Lyon, Villeurbanne, Bron et Vénissieux. Tous les réseaux sont drainés par le collecteur latéral et le grand collecteur. Cependant, les villes de Villeurbanne, Bron et Vénissieux connaissent de sérieuses inondations. A l'est de ces communes, le développement urbain et industriel est très rapide et l'assainissement inexistant. Pour rattraper le retard d'équipement de toutes ces communes, il est nécessaire de prévoir de grands travaux structurants.

Pour limiter les inondations dans les communes de l'est lyonnais, l'avant-projet de construction d'un collecteur nord et d'un collecteur sud a été retenu. Le collecteur nord permettra la desserte des communes de Vaulx en Velin, Décines Charpieu, le sud de Bron, Chassieu, le nord de Saint Priest, Genas et enfin Saint Bonnet de Mure et Saint Laurent de Mure. Le collecteur sud, quant à lui, desservira les communes de Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Feyzin et Saint Fons. Les communes, plus au sud, extérieures à la Communauté urbaine seront desservies par leur propre système d'assainissement.

Ce scénario s'accompagne du traitement et du rejet des eaux du collecteur nord en amont de l'agglomération au lieu-dit la Feyssine sur le territoire de la commune de Villeurbanne.

En 1990, le collecteur nord (qui s'appelle désormais émissaire de la Plaine de l'Est) est réalisé dans sa quasi-totalité depuis son exutoire (la Feyssine) jusqu'à Chassieu les Sept Chemins et Genas. Ce collecteur fonctionne uniquement par temps de pluie et reprend les trop-pleins des collecteurs d'assainissement de faible capacité des communes de Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Bron nord, Saint Priest nord et Genas.

Par temps sec, ces communes sont raccordées par leur réseau superficiel au grand collecteur qui dirige leurs effluents vers la station d'épuration à Saint Fons. Sa capacité étant alors suffisante, la station d'épuration à Villeurbanne/Vaulx en Velin, lieu-dit la Feyssine n'a pas été réalisée immédiatement.

Aujourd'hui la station d'épuration à Saint Fons a atteint sa capacité nominale. Les travaux de construction de la station d'épuration de la Feyssine sont programmés pour le début de 2008 et s'étaleront jusqu'en 2011. Il est impératif que l'aménagement de l'aval de l'émissaire de la Plaine de l'Est coïncide avec ce planning.

La présentation du projet

L'émissaire de la Plaine de l'Est ne fonctionne aujourd'hui que par temps de pluie mais dans le futur, il permettra de collecter les eaux usées du bassin versant vers l'unité de traitement à la Feyssine.

a) - Le collecteur sous la rue Rouget de Lisle

Pour permettre la continuité hydraulique des écoulements des eaux dans l'émissaire de la Plaine de l'Est, 260 mètres du collecteur à banquettes (de type 98 B) sous la rue Rouget de Lisle, entre la rue de la Cloche et le parc de la Feyssine, restent à réaliser. Cette partie n'avait pas pu être mise œuvre auparavant pour des difficultés de maîtrise foncière (résolues aujourd'hui). La maîtrise d'œuvre de cet ouvrage se fera en interne à la direction de l'eau. Les travaux sont planifiés pour l'hiver 2007-2008, pour un montant estimé à 1 450 000 € HT.

b) - L'ouvrage de rejet au Rhône

La position du nouveau rejet a fait l'objet d'une étude environnementale globale visant à limiter au maximum l'incidence de cet ouvrage sur le milieu aquatique. Les contraintes prises en compte pour déterminer l'implantation idéale de cet ouvrage sont les suivantes : l'hydraulique du fleuve (pour déterminer les zones où la dilution est la meilleure), l'impact sur le captage de Crépieux-Charmy, sur les usages de loisirs, impact sur la faune, la flore et sur le parc de la Feyssine et enfin l'impact sur les projets du chenal de navigation. Ce nouveau rejet situé en aval du seuil servira d'exutoire aux eaux traitées par la future station d'épuration.

Cette étude a permis d'identifier les emplacements les plus favorables à la dilution sans risque de reflux vers les berges. Le rejet de l'émissaire de la Plaine de l'Est se fera en deux points distincts afin que la taille des ouvrages laisse possible la navigation :

- un premier rejet à 650 mètres carrés des berges, au milieu du fleuve, servira aux débits courants de temps sec jusqu'à la pluie annuelle. Le collecteur drainant ces eaux traitées sera de diamètre 2 000 mm, posé dans le lit du Rhône (en technique sous fluviale) afin d'obtenir une excellente dilution,

- un second rejet dans une zone d'eau profonde assez proche de la berge permettra d'évacuer les débits exceptionnels via un ouvrage, cadre de 2 x 4,16 mètres.

Il s'agit de la solution présentée dans le dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement. Le coût des travaux pour l'ouvrage de rejet en site terrestre et fluvial était estimé, en 2003 par étude préliminaire, à 5 300 000 € HT. Il est aujourd'hui réévalué à 6 500 000 € HT pour intégrer l'augmentation des prix de l'acier et l'inflation. Ce montant devra être confirmé par les études d'avant-projet pour l'autorisation de programme définitive.

Compte tenu de la complexité de cet ouvrage de rejet, il est proposé de lancer un marché de maîtrise d'œuvre complète :

- la conception avant-projet et projet du nouvel ouvrage de rejet,
- l'établissement des dossiers de consultation pour le marché de réalisation, le suivi de cette consultation,
- la maîtrise d'œuvre de la réalisation.

Le récapitulatif du budget de l'opération

Phase	Libellé	Montant	Planning
études complémentaires	reconnaitances géotechniques, études complémentaires...	70 000 € HT	2007
travaux du prolongement de l'EPE	réalisation de 260 mètres de collecteur à banquettes de type 98B (3,10 x 4,23 mètres) sous la rue Rouget de Lisle entre la rue de la Cloche et le parc de la Feyssine tranchée ouverte blindée	1 450 000 € HT	hiver 2007-2008
maîtrise d'œuvre externe complète pour l'exutoire de l'EPE	études avant-projet et projet, dossier de consultation du marché de travaux, maîtrise d'œuvre de la réalisation	650 000 € HT	2007 à 2009
travaux du rejet de l'EPE	réalisation de 650 mètres de collecteur Ø 2000 mm pour les débits inférieurs à l'événement décennal et de 50 mètres de dalot (2 x 4,16 mètres) pour les débits supérieurs	6 500 000 € HT	hiver 2008-2009

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement le 19 septembre 2006 et fait l'objet d'une note d'information au Bureau le 23 octobre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Valide la fin de l'opération de construction du prolongement et de l'exutoire de l'émissaire de la Plaine de l'Est sur la commune de Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation en dépense d'une autorisation de programme partielle à hauteur de 150 000 € HT pour réaliser les études complémentaires et pour rémunérer le futur maître d'œuvre au titre de l'avant-projet et projet.

3° - A l'issue des études menées par le futur maître d'oeuvre, une proposition d'individualisation d'autorisation de programme définitive sera présentée pour la réalisation de l'exutoire de l'émissaire de la Plaine de l'Est sur la base des chiffrages définitifs du projet.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,